

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Auteure : Kathleen Quinn, directrice générale, CEASE (Centre to End All Sexual Exploitation)

Le 8 septembre 2014

CEASE appuie la vision du préambule et l'orientation du projet de loi C-36, en ce sens que ce dernier reconnaît que des personnes vulnérables sont victimes d'exploitation et fait tomber sous le coup de la loi les responsables des préjudices causés. Nous espérons que, de pair avec les investissements annoncés de 20 millions de dollars dans les services et les campagnes de sensibilisation, ces modifications législatives mèneront à un changement générationnel dans les perceptions de la population.

Nous voulons faire du Canada un pays où l'on aura éradiqué dans une large mesure l'exploitation et la traite à des fins sexuelles de personnes vulnérables de tout âge; où de moins en moins de personnes se retrouveront dans une situation économique (endettement, pauvreté, faible niveau de compétences, itinérance) les exposant à une telle vulnérabilité; et où l'on se rapprochera beaucoup plus de l'objectif de l'égalité entre les sexes. Le Canada se situe actuellement au 21^e rang à ce chapitre.

Nous avons trois grandes considérations à vous soumettre.

- 1) Il est bénéfique de punir les comportements abusifs et de sensibiliser les délinquants aux méfaits de la prostitution.

Nous travaillons auprès des délinquants depuis la création de notre programme à leur intention à Edmonton (école pour les clients) en 1996. Les délinquants qui en sont à leur première infraction et n'ont pas d'antécédents de violence à l'endroit des femmes et des enfants peuvent participer à ce programme de déjudiciarisation après procès. Plus de 2 700 hommes y ont pris part et le taux de récidive est d'environ 3 %.

Approximativement le tiers d'entre eux nous ont dit être aux prises avec un problème de dépendance; d'autres évoquent des difficultés de couple (parmi ceux qui draguent dans la rue, plus de 50 % sont mariés, alors que certaines travailleuses offrant des services de massage et d'escorte estiment à plus de 90 % la proportion de leurs clients qui le sont); certains indiquent être seulement en quête de sexe facile et anonyme; la plupart révèlent ne jamais avoir réfléchi aux répercussions de leurs gestes sur les femmes dont ils achètent les services, ou sur les

Chercher à expérimenter la honte : <http://www.sexualrecovery.com/blog/about-sex-addiction/am-i-a-sex-addict/prostitution-addiction-uproot-the-cause-correct-false-beliefs/>

communautés et les entreprises avoisinantes. Bon nombre nous remercient à la fin du programme. (Voir l'annexe pour les références de recherche).

Certains hommes soulignent que l'exposition à la pornographie est un facteur à considérer. De plus en plus, les enfants, les jeunes et les adultes sont exposés à du matériel pornographique, ce qui peut conditionner certaines personnes (surtout de sexe féminin) à devenir plus facilement des victimes et d'autres (surtout de sexe masculin) à se livrer à des actes de violence sexuelle et à consommer des services sexuels.

Le projet de loi C-36 peut avoir un effet positif et normatif en faisant bien comprendre à tous les Canadiens qu'il n'est pas acceptable dans notre pays d'acheter et de vendre des êtres humains. Nous espérons que le projet de loi C-36 prévoira des mesures de rechange pour les adultes de manière à sensibiliser les délinquants aux préjudices qu'ils causent en plus de leur imposer des sanctions.

2) La criminalisation continue de personnes vulnérables n'assure en rien la sécurité des enfants.

Même avec les amendements proposés, nous ne pouvons pas appuyer l'inclusion de l'article 213 qui fait en sorte que des accusations pourront encore être portées contre des prostituées, des personnes exploitées, si elles travaillent à proximité d'une école ou d'une garderie.

Nous croyons qu'il y a plusieurs autres façons d'assurer la sécurité des enfants et la protection des communautés et des entreprises. Nous estimons que la sanction prévue continuera de concentrer l'attention négative de la collectivité sur les jeunes et les adultes vulnérables, plutôt que sur ceux qui circulent dans le voisinage en semant la crainte et en harcelant un peu tout le monde. À Edmonton, des hommes suivent les filles de l'arrêt d'autobus jusqu'à leur résidence ou aux centres jeunesse, et des recruteurs se tiennent près des écoles et dans les centres commerciaux. En outre, ces activités ont de plus en plus cours via Internet, plutôt que directement dans la rue.

L'expérience nous a appris que la criminalisation des personnes vulnérables les expose davantage au déshonneur, à l'exclusion sociale, et à la difficulté à trouver un emploi et un logement. Bien que certaines de ces personnes puissent apprécier l'intervention de la police lorsqu'elles sont sous le contrôle d'un proxénète ou d'un trafiquant, ou lorsqu'elles sont affamées et sans abri, elles sortent de cette situation de crise avec un casier judiciaire qui contrecarre leurs plans futurs à bien des égards. Nous sommes d'avis que les forces de l'ordre et les groupes communautaires ont à leur disposition bon nombre d'outils novateurs pour venir en aide aux personnes victimes d'exploitation sans leur imposer le fardeau et la honte associés à un casier judiciaire.

3) En investissant dans les moyens de s'affranchir de l'exploitation et de la pauvreté, on augmente la sécurité.

Nous recommandons la radiation des casiers judiciaires pour les personnes exploitées et les prostituées reconnues coupables depuis l'entrée en vigueur de l'article 213 du Code criminel

en 1985 jusqu'à sa révocation par la Cour suprême du Canada en 2013. Ces personnes pourront ainsi plus facilement trouver de l'emploi, parfaire leur éducation, avoir accès à un logement social et bénéficier de toutes les possibilités qui s'offrent à la majorité des citoyens. De nombreux employeurs exigent une vérification de l'existence d'un casier judiciaire, surtout dans des secteurs d'emploi où les femmes sont nombreuses à poser leur candidature. Une telle vérification peut aussi être requise pour l'inscription à des programmes d'éducation postsecondaire, notamment en travail social et en santé. La ville d'Edmonton vérifie également l'existence d'un casier judiciaire avant d'accorder un logement social et les femmes reconnues coupables en vertu de l'article 213 du Code criminel peuvent attendre plusieurs années avant d'en obtenir un. Une femme peut se voir refuser les prestations financières prévues pour les victimes de crimes si elle a trop de condamnations en vertu de l'article 213. Les blessures résultant d'une agression ne sont pas prises en compte lorsqu'une femme a un dossier trop chargé. Il faut se prêter à un processus complexe et coûteux pour demander la suspension d'un casier judiciaire. La radiation est beaucoup plus simple.

Il est important de reconnaître que plusieurs femmes autochtones ont été criminalisées au titre d'infractions liées à la prostitution, alors qu'elles étaient en fait des victimes qui risquaient fortement de se faire assassiner. La radiation de ces casiers judiciaires serait un important pas en avant dans notre processus national de vérité et de réconciliation. On pourrait ainsi amorcer la correction des politiques gouvernementales qui ont contribué au traumatisme intergénérationnel et à l'exclusion sociale des Autochtones. Cela pourrait permettre en outre de réduire la violence à l'encontre des femmes autochtones.

En conclusion, l'engagement de 20 millions de dollars pris par le gouvernement fédéral est un premier pas dans la bonne direction. Nous encourageons les provinces et les municipalités à accroître elles aussi leurs investissements en la matière. Les amendes que les contrevenants devront payer constituent une autre source de fonds. Ces sommes pourront servir au financement des programmes communautaires. Le financement du continuum de services allant des refuges jusqu'au rétablissement à la suite d'un traumatisme en passant par la formation professionnelle permettra aux femmes, aux hommes et aux personnes transgenres vulnérables d'aspirer véritablement à la sécurité. En élargissant la gamme d'options économiques qui s'offre à ces personnes, on réduit leur vulnérabilité tout en leur permettant d'espérer un avenir meilleur pour elles-mêmes et leur famille.

Mémoire présenté par CEASE au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Ressources et références

Programme de CEASE à l'intention des délinquants de la prostitution : Qui sont les acheteurs occasionnels de services sexuels? Voici quelques éléments tirés de nos sondages sur le programme. (Les hommes y répondent anonymement au début et à la fin du programme.)

Source : Sondages sur le programme de CEASE à l'intention des délinquants de la prostitution (Sommaires de 2012 et 2013 - 148 hommes)

Relations matrimoniales et enfants

- 55 % des délinquants arrêtés étaient mariés ou avaient une petite amie.
- 62 % des délinquants arrêtés avaient un ou plusieurs enfants, et 58,5 % d'entre eux vivaient avec leurs enfants au moment de leur arrestation.

Âge des délinquants

L'âge des délinquants arrêtés variait de 19 à 73 ans.

- L'âge moyen des délinquants était de 41 ans.
- 26 % des hommes étaient âgés de 18 à 30 ans, 30 % avaient de 30 à 54 ans; 22 % avaient plus 55 ans.

Croyances et valeurs

- 67 % des délinquants ont dit au moment de leur arrestation qu'ils ne savaient pas qu'ils violaient la loi.
- 67,5 % ont affirmé ne jamais avoir sollicité de services sexuels auparavant.
- 18 % ont répondu qu'ils avaient acheté des services sexuels au moins deux fois avant leur arrestation.
- 93,5 % des délinquants qui ont répondu au sondage à la fin du programme ont affirmé qu'ils avaient cessé de draguer en quête de sexe.
- 94 % des délinquants ont affirmé avoir changé d'opinion au sujet de la prostitution après avoir participé au programme.

Qu'avez-vous trouvé le plus utile?

« La vaste gamme d'information qui a levé le voile sur la prostitution, le crime organisé, les mauvais traitements, le chantage, la souffrance et le fardeau pour les victimes. »

« Ce programme a été un véritable cadeau du ciel. Je vous remercie et je vais m'efforcer de

sensibiliser d'autres hommes. »

« Apprendre que les prostituées elles-mêmes ont été contraintes ou victimes de chantage ou de menaces. »

« Apprendre à quel point certaines femmes sont maltraitées. »

« Le détective a été d'un grand secours en répondant aux questions sans porter de jugement. Les infirmières ont aussi eu la courtoisie de ne pas se moquer de moi lorsque j'ai eu des étourdissements en donnant du sang. »

Qu'est-ce qu'il faudrait pour que vous cessiez?

- Ce cours
- Me faire arrêter
- Plus d'éducation
- Plus aucune sollicitation

Références : À la fin de ce mémoire, vous trouverez une liste des études canadiennes, américaines et européennes qui corroborent les commentaires formulés par les hommes qui ont participé au programme d'Edmonton.

Les interventions et la sensibilisation des acheteurs occasionnels peuvent interrompre le cycle d'abus et de préjudices et peuvent prévenir d'autres complications. Chaque année, il y a quelques hommes qui nous téléphonent et demandent s'ils peuvent participer au programme volontairement, sans avoir fait l'objet d'une accusation. Il y a aussi des femmes qui nous appellent afin de demander de l'aide pour leur conjoint. Nous croyons que la sensibilisation du public et l'effet normatif de l'imposition de sanctions prévues par des lois peuvent favoriser un changement comportemental positif.

Lorsque l'Alberta discutait de la mise en œuvre de la Vehicle Seizure Act (Loi sur la saisie des véhicules) pour les personnes arrêtées aux termes de l'article 213 du Code criminel, CEASE a mené un sondage auprès des hommes qui ont participé au programme à l'intention des délinquants de la prostitution au cours des années 2002 et 2003. Soixante-sept des hommes ayant participé aux trois éditions du programme offertes au cours des années en question ont répondu au sondage.

Êtes-vous en faveur de cette loi? 46 % ont répondu OUI.

Le fait de savoir que cette loi existe vous empêcherait-il de draguer à des fins de prostitution? 78 % ont répondu OUI.

**A National Overview of Prostitution and Sex Trafficking Demand Reduction Efforts
Final Report**

(Aperçu national des efforts de réduction de la demande de prostitution et du trafic du sexe)

Rapport final

Subvention n° 2008-IJ-CX-0010

Le 30 avril 2012

Préparé pour :

The National Institute of Justice

Office of Justice Programs,

U.S. Department of

Justice 810 Seventh

Street, NW Washington,

D.C. 20531

Soumis par: Michael Shively, Ph.D.; Kristina Kliorys; Kristin Wheeler; Dana Hunt, Ph.D.

Abt Associates Inc. 55 Wheeler St., Washington, D.C.

Deconstructing the Demand for Prostitution: Preliminary Insights from Interviews With Chicago Men Who Purchase Sex. (Analyse de la demande de prostitution : renseignements préliminaires tirés d'entrevues menées auprès d'hommes de Chicago qui ont acheté des services sexuels)

Rachel Durschlag, AM

Samire Gaswami

May, 2008, CAASE – Chicago Alliance Against Sexual Exploitation

Former Buyers: Why and How They Stop (Anciens acheteurs : pourquoi et comment ils ont cessé)

Étude préliminaire menée auprès d'hommes s'étant abstenu d'acheter des services sexuels pendant une longue période)

Joel Ziff, Ed. D, psychologue (3/31/13)

Superviseur-thérapeute agréé en dépendance sexuelle (CSAT-S)

Principal enquêteur

610 Centre Street, Newton, MA

Men Who Buy Sex: Who They Buy and What They Know (Les hommes qui achètent des services sexuels : les services de qui ils achètent et ce qu'ils savent)

Une étude menée auprès de 103 hommes qui décrivent leur utilisation des services de femmes qui se livrent à la prostitution dans le cadre du trafic ou non, et leur conscience de la coercition et de la violence.

Melissa Farley, Julie Bindel et Jacqueline M. Golding

Décembre 2009

Eaves, London

Prostitution Research & Education, San Francisco

Targeting the Sex Buyer: The Swedish Example: Stopping Prostitution and Trafficking Where It All Begins (Cibler l'acheteur de services sexuels : l'exemple de la Suède : arrêter la prostitution et le trafic là où tout a commencé)

Kasja Claude

Imprimé en Suède par Intellecta Infolog, Solna, 2010

ISBN: 978-91-520-0986-4

L'institut suédois (IS) est un organisme public qui s'emploie à susciter l'intérêt et la confiance à

l'égard de la Suède partout dans le monde. L'Institut cherche à établir une coopération et des relations durables avec d'autres pays au moyen d'une stratégie misant sur la communication et les échanges dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science et des affaires.

An Investigation into John's Schools (Enquête sur les écoles pour clients)

Alison Gillings et Michelle Willoughby
Chicago Alliance Against Sexual Exploitation
Mars 2010

Of Vice and Men: A New Approach to Eradicating Sex Trafficking by Reducing Male Demand through Educational Programs and Abolitionist Legislation (Des vices et des hommes : une nouvelle approche pour éliminer le trafic du sexe en réduisant la demande masculine grâce à des programmes d'éducation et à des lois axées sur l'abolition)

Iris Yen
Journal of Criminal Law and Criminology
Volume 98, n° 2, article 6, hiver 2008

Comparing Sex Buyers with Men Who Don't Buy Sex: "You can have a good time with the servitude" vs. "You're supporting a system of degradation" (Comparaison entre les acheteurs de services sexuels et les hommes qui ne sont pas acheteurs: « On peut avoir du bon temps avec la servitude » par opposition à « Vous soutenez un système de dégradation »)

Document présenté à l'assemblée annuelle des psychologues pour la responsabilité sociale, 15 juillet 2011, Boston.
Melissa Farley, Ph. D., directrice fondatrice de Prostitution Research and Education

Report of the Preliminary Findings for Johns' Voice: A Study of Adult Canadian Sex Buyers (Rapport sur les conclusions préliminaires pour le projet Johns' Voice : une étude sur les acheteurs canadiens adultes de services sexuels)

Étude subventionnée par l'Institut de recherche en santé du Canada et par la British Columbia Medical Services Foundation, appuyée par le Conseil de recherches en sciences humaines.
Chris Achison, 2010

Illustrating links between sexual addictions and sexual exploitation, sex trafficking through prostitution. (Illustrer les liens entre les dépendances sexuelles et l'exploitation sexuelle, le trafic du sexe par le biais de la prostitution)

“La prostitution est un comportement à risque élevé qui peut accroître la montée d'endorphine que le dépendant sexuel recherche.” <http://www.sexual-addictions.net/prostitution.htm>

Articles traitant de l'impact de la pornographie sur

les enfants

<http://byuresearch.org/ssrp/research.html>

<http://www.protectkids.com/effects/harms.htm>

Autres références pertinentes

Forum économique mondial : Rapport mondial sur l'écart entre les genres – 2013

<http://www.weforum.org/issues/global-gender-gap>

« Pour la cinquième année consécutive, l'Islande se maintient au sommet du classement général selon l'indice mondial d'écart entre les sexes. La Finlande se classe au deuxième rang, et la Norvège occupe la troisième place. La Suède demeure en quatrième place. Les pays de l'Europe du Nord mobilisent une bonne part des dix premiers rangs, l'Irlande se trouvant en sixième place, le Danemark en huitième et la Suisse en neuvième. La Nouvelle-Zélande (7), les Philippines (5) et le Nicaragua (10) complètent la liste des dix pays en tête. Le Canada se classe 21^e. »

Do laws affect attitudes? An assessment of the Norwegian prostitution law using longitudinal data (Les lois influent-elles sur les attitudes? Évaluation fondée sur des données longitudinales de la loi norvégienne régissant la prostitution)

Andreas Kotsadama, Niklas Jakobsson,

Université de Gothenburg, École de Commerce, économie et droit

Documents de travail en économie, n° 457, Juin 2010

How Criminal Law Shapes Institutional Structures: A Case Study of American Prostitution
(Comment le droit criminel façonne les structures institutionnelles : une étude de cas de la prostitution américaine)

Aaron D. Simowitz*, professeur adjoint intérimaire, Faculté de droit de l'Université de New York
American Criminal Law Review, 2013